



RÈGLEMENT DES COURSES

• Parcours

En forêt domaniale, Théâtre de verdure, plage du Rocher, à environ 2 km du centre bourg.
Parcours tracés sur les chemins pédestre de la forêt. C'est un espace privé mis à disposition par l'État. Merci d'en respecter la propreté.

• Services

Stationnement sur le parking du Théâtre de verdure au Rocher, à Longeville sur Mer.
Parking camping-car accessible.
Douche : salle omnisports de la commune (à environ 2 km), Buvette sur place.

• Organisation

LONGEVILLE ATHLETIC CLUB, Ouest Vendée Athlétisme, avec le soutien de la commune de Longeville sur Mer et l'Office National des Forêts.

• Épreuves et engagements

Les courses sont ouvertes à tout athlète homme et femme, licencié (e) FFA ou non licencié(e), entrant dans la catégorie de la course concerné.
Conformément aux directives FFA, les catégories Eveil Athlé et Poussins feront seulement l'objet d'un classement avec podium sans chronométrage. Envoyez votre engagement au :

LONGEVILLE ATHLETIC CLUB
14 rue de Lattre de Tassigny
85560 LONGEVILLE SUR MER

avant le 3 Mars 2023 pour les inscriptions en ligne lesportif.com
Se munir de 4 épingles à nourrice pour accrocher votre dossard.

• Protocole sanitaire Selon les décisions gouvernementales, le protocole sanitaire pourra être revu en fonction de la situation de l'épidémie de Covid-19 (masques, gel, départ différé...)
Un passe-sanitaire ou un certificat de Test RT-PCR ou antigénique négatif suivant texte en vigueur sera exigé le jour de la course

Pour tous les inscrits et les accompagnants, le port du masque sera exigé pour tous.

• Participants

Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, seront autorisés à courir dans les épreuves prévues par catégorie.

• Remise des dossards

Elle se fera sur place et individuellement au stand désigné à partir de 8h30.

• Classements

Les juges officiels aux arrivées sont seuls compétents pour déterminer l'ordre d'arrivée des concurrents et leurs décisions sont sans appel.

Les résultats individuels par catégories, suivant classification FFA en vigueur le jour de la course seront affichés sur le sportif.com ou facebook les foulées longevillaise ou sur Longeville Athletic Club.fr

• Récompenses

Elles seront remises après chaque course sur le car podium et récompenseront uniquement le premier et la première de chaque catégorie d'âge.

• Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du Crédit Agricole Assurances.

Individuelle Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès d'une responsabilité civile.

• Service médical

L'assistance médicale sera assurée par la Protection Civile.

• Droit à l'image

Par sa participation à l'une des courses, chaque concurrent, ou son représentant légal, autorise expressément le LAC à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tous support, dans le monde entier, par tout moyen connu ou inconnu à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

• Certificat médical

Les titulaires d'une licence FFA Athlé Compétition, FFA Athlé Entreprise, FFA Athlé Loisirs Running, d'un Pass Running FFA, ou licence UFOLEP devront présenter leur licence ET une pièce d'identité valide lors du retrait de dossard.

Tous les autres participants, non licenciés ou titulaire d'une licence d'une autre fédération devront fournir une pièce d'identité valide ET un certificat médical (ou sa photocopie) portant la mention de « non contre-indication à la course à pied ou à la pratique de l'athlétisme en compétition ». Ce certificat devra avoir moins de 1 an au jour de la course.

• Cas de force majeure

Si une épreuve ou plusieurs épreuves devaient être annulées pour cas de force majeure, ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription (cas des courses 7,13ou 20) ou des frais de déplacement ne sera effectué. De même aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué en cas de non-participation.

• Chronométrage et résultats

Le chronométrage est assuré par les chronométreurs manuels de l'OVA.

L'ensemble des courses est géré avec le logiciel de gestion des courses LOGICA. Les résultats seront affichés sur le panneau prévu à cet effet dans les 30 minutes suivant l'arrivée du dernier athlète de la course.

Les résultats seront envoyés au Comité Régional des Courses Hors-stade, et disponible sur le site internet du LAC :

<http://longevilleathleticclub.fr>

• **Loi informatique et Liberté**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous le signer par écrit en nous indiquant son nom, son prénom, son adresse et toute information nécessaire